



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz déposée le 4 juin 2019

« Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? »

Lausanne, le 20 juin 2019

Rappel de l'interpellation

« Dans sa séance du 20 novembre 2018 notre Conseil communal acceptait le rapport-préavis N° 2018/12 traitant de la première étape de la politique des quartiers prenant en compte le budget participatif objet d'un postulat de, entre autres, M. P.-A. Hildbrand alors conseiller communal. Des voix s'étaient alors inquiétées au sujet de la structure organisationnelle faite

- d'une délégation communale 6.8.2
- d'un groupe interservices 6.8.3
- d'une coordination des quartiers 6.8.4
- de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)
- du délégué aux quartiers
- et enfin de la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise (FASL)

Une structure certes ambitieuse mais difficile à articuler.

Le 14 février 2019, « reliefs », une association visant à améliorer la cohésion sociale s'adressait, entre autres, aux sociétés de développement, en leur offrant un accompagnement pour s'informer, développer ou déposer un projet dans le cadre du « budget participatif » à la faveur de neuf séances s'échelonnant du 5 mars au 17 avril 2019.

Le recours à « reliefs » s'inscrivant en sus de la structure prévue par le préavis m'inspire les questions suivantes ».

Préambule

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) met en œuvre un projet pilote de budget participatif accepté par votre Conseil en novembre 2018 dans le cadre du rapport-préavis mentionné dans l'interpellation. Par ailleurs, le budget participatif concrétise aussi un objectif du programme de législature. Ce programme a pour but d'encourager la participation citoyenne en soutenant des projets de quartiers développés par ses habitant-e-s et qui auront été sélectionnés sur la base d'un vote. Cette année, CHF 100'000.- sont alloués pour le soutien à des projets pouvant solliciter chacun jusqu'à CHF 20'000.-. Un appel à projets a été ouvert du 9 janvier au 31 mai 2019 et une phase de vérification de la faisabilité et de la légalité des projets est à présent en cours. A l'issue de cette phase, les projets qui seront jugés conformes seront présentés au public durant l'été avant d'être soumis au vote de toutes, tous les Lausannois.e.s du 27 août au 29 septembre 2019. Le nombre de projets subventionnés par la Ville au terme du vote dépendra du financement nécessaire pour chaque projet. Les projets sont tout d'abord triés selon le nombre de voix obtenues. Ensuite le premier de la liste se verra attribué le montant estimé pour sa réalisation. Le solde permettra de financer le deuxième projet sur la liste et ainsi de suite.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La structure déterminée par le rapport-préavis a-t-elle pu être mise en œuvre ?

La structure assurant le pilotage de cette politique est bien moins décousue que ne le présente l'interpellation. Sur le plan politique, la création de la délégation municipale a été entérinée le 28 juin 2018 et elle se réunit régulièrement depuis le 7 août 2018. Sur le plan opérationnel, EJQ a créé au sein de son Secrétariat général (SGEJQ) un domaine dédié aux quartiers dirigé depuis le 1^{er} avril 2018 par un adjoint administratif en charge de la coordination des quartiers. C'est sous la responsabilité de ce domaine que se trouvent les différents outils de la politique des quartiers comme les contrats de quartier, la Caravane des quartiers, le budget participatif et l'animation socioculturelle. De plus, le groupe d'accompagnement des contrats de quartiers, réunissant divers services administratifs et acteurs de l'animation socioculturelle est en passe d'étendre sa mission à d'autres outils de la politique des quartiers. Enfin, les réflexions sont en cours quant aux prestations d'animation socioculturelle dans les quartiers, actuellement réalisées par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), et celles-ci devront aboutir avant le 31 décembre 2019, date de l'arrivée à échéance de l'actuelle convention de subventionnement liant la Ville et la fondation.

Question 2 : Quelles en furent les effets concrets ?

L'un des principaux effets se perçoit dans la synergie et la coordination des projets actuellement menés par la Ville dans les quartiers comme la promotion de la Caravane des quartiers ou la détermination du prochain contrat de quartier (telle que présentée dans le rapport-préavis N° 2019/17 « Politique des quartiers : deuxième étape ; Caravane des quartiers et réponse au postulat de Mme Latha Heiniger "Un contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois" »). Elle permet également de systématiser les contacts des services souhaitant s'adresser à des centralités de quartier. Par exemple, dans le cadre de la journée sans voiture du 22 septembre, quand le Service des routes et de la mobilité souhaite collaborer avec des acteurs des quartiers afin de faciliter l'organisation d'événements sur des axes routiers exceptionnellement fermés à la circulation. Enfin, elle permet d'avoir une approche globale vis-à-vis des prestations offertes aux centralités de quartiers et de garantir une affectation efficace des ressources publiques en fonction des besoins identifiés et des autres ressources à disposition.

Question 3 : Quelles sont les raisons qui ont impliqué de faire appel à « reliefs » ?

Développer un projet et solliciter des financements demande de nombreuses compétences et n'est pas également accessible à toute la population. EJQ est consciente de cette difficulté, même si les contraintes liées au budget participatif ont été limitées autant que possible, et c'est la raison pour laquelle l'association « reliefs » a la charge d'organiser des ateliers explicatifs ainsi que des rencontres-permanences afin d'appuyer celles et ceux qui ont des questions sur la conceptualisation, la procédure ou un besoin d'aide pour transformer leurs idées en projets. L'association « reliefs », en partenariat avec l'atelier OLGa, a ainsi été mandatée, suite à un appel d'offres sur invitation. Elle propose une démarche pédagogique autour de la participation citoyenne permettant à des habitant-e-s de transformer des idées parfois vagues en véritables projets.

Question 4 : Cette association s'inscrit-elle en sus de la structure contenue dans le préavis ?

Non. Il s'agit de compétences mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du budget participatif.

Question 5 : Emerge-t-elle au montant retenu pour le « budget participatif » ?

La Commission fédérale des migrations (CFM) promeut la participation (entendu comme l'encouragement à prendre part à l'organisation de la société) comme vecteur d'intégration. A ce titre, elle finance un programme intitulé « Citoyenneté » qui a pour but d'encourager les projets publics et privés visant à promouvoir la participation citoyenne en Suisse. EJQ a obtenu une contribution financière de la CFM afin de développer la mise en œuvre du Budget participatif et tout particulièrement dans le but de couvrir les frais de cet accompagnement. La Confédération a ainsi décidé de soutenir l'accompagnement des budgets participatifs à hauteur de CHF 240'000.- jusqu'en 2021. Ce montant finance notamment les activités de l'association « reliefs » et de l'atelier OLGa, ainsi que celles qui vont se dérouler pour encourager les habitants à voter, en septembre.

Question 6 : Comment s'articule la coordination entre « reliefs » et la structure ?

Le SGEJQ a engagé une cheffe de projet au sein du domaine des quartiers, jusqu'en 2021, afin de réaliser les tâches de coordination inhérentes aux différentes phases ainsi que pour suivre le déroulement des projets, depuis leur dépôt jusqu'à leur réalisation en passant par la phase de vote.

Question 7 : Les neuf séances ont-elles débouché sur des projets ? lesquels ?

Un peu plus de 35 projets ont été déposés et la majeure partie d'entre eux l'ont été suite à la participation à l'une ou l'autre de ces séances. Certains projets sont même portés par des habitant-e-s qui se sont rencontrés à l'une de ces séances. Comme annoncé plus haut, ces projets sont en train d'être vérifiés sous l'angle de leur légalité et de leur faisabilité technique afin d'éviter de soumettre au vote des projets irréalisables. Tous les projets, y compris les projets non conformes, seront publiés sur le site internet du budget participatif à partir de fin juillet et ils seront présentés au public durant l'été en marge d'événements organisés par la Ville comme les *Garden Parties*. Ensuite, le vote sera officiellement ouvert à partir du 27 août et tou-te-s les Lausannois-es pourront dès lors choisir les projets qui devront être soutenus financièrement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jean-Daniel Henchoz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 juin 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

G. Junod



S. Affolter